

MONTSEGUR FINANCE

RAPPORT ARTICLE 29 LOI ENERGIE CLIMAT
JUIN 2022

1. Informations relatives à la démarche générale de la SGP

- a. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, notamment dans la politique et stratégie d'investissement

Partant d'un univers d'investissement large, Montségur Finance détermine son univers investissable en appliquant sa politique d'exclusion. Celle-ci repose premièrement sur deux catégories d'exclusion : les exclusions normatives, consistant à exclure les entreprises ne respectant pas certaines normes ou standards internationaux, ainsi que les exclusions sectorielles. Cette étape vient réduire de façon non négligeable l'univers d'investissement initial.

Conformément à sa politique d'exclusion et de gestion des controverses, Montségur Finance intègre également l'analyse des controverses dans son processus de sélection de valeurs. Dès lors, une entreprise présentant une controverse très sévère comme définit dans la politique de gestion des controverses de Montségur Finance, ne pourra pas intégrer le portefeuille. Les entreprises faisant par ailleurs l'objet d'une controverse d'un cran inférieur, soit « sévère », pourront intégrer le portefeuille mais seront placées sous la surveillance de l'équipe d'investissement. La controverse pourra faire l'objet d'un engagement de la part de l'équipe de gestion afin de se prévaloir de tout risque pouvant y être lié.

Afin d'intégrer l'analyse extra-financière au sein de son processus de sélection de valeurs, Montségur Finance a développé une grille de notation interne lui permettant d'évaluer toutes les sociétés de son univers d'investissement selon une liste de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, jugés primordiaux par l'équipe de gestion. A titre d'exemple, l'alignement aux Accords de Paris, la consommation d'énergie, et les émissions de carbone pour le critère E, les représentants des salariés, l'alignement à l'objectif de développement durable n°5 et les politiques en matière de droits humains pour le critère S, et l'étude de la rémunération, la diversité des comités ainsi que l'indépendance des comités pour le critère G sont des exemples d'éléments que Montségur Finance utilise dans son modèle interne.

Montségur Finance considère qu'il pèse un risque financier et réputationnel sur les sociétés faisant l'objet d'une mauvaise notation selon la méthodologie interne appliquée. Ainsi, afin de se prévaloir de ces risques, Montségur Finance utilise son processus interne de notation extra-financière pour exclure les sociétés les plus mal notées de son univers.

En parallèle, la gouvernance et les démarches responsables de l'entreprise sont étudiées afin de s'assurer notamment de la qualité de l'équipe dirigeante et de l'adéquation entre la trajectoire ESG que souhaite suivre l'entreprise et les attentes de Montségur Finance.

Ces politiques sont appliquées à l'ensemble de la gamme de fonds de Montségur Finance.

- b. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Les prospectus, le site internet, ainsi que les rapports de gestion mensuels sont les moyens retenus par Montségur Finance pour informer les souscripteurs des fonds.

- c. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Au 31 Mai 2022, les fonds de la gamme de Montségur Finance listés ci-dessous répondent à l'article 8 de la réglementation SFDR :

Fonds	Encours (31/05/2022)	% de l'activité de Gestion Collective	% des encours totaux sous gestion
MONTSEGUR CROISSANCE	62 156 724 €	23%	10%
MONTSEGUR DIVIDENDES	47 760 138 €	18%	7%
MONTSEGUR PATRIMOINE	7 466 280 €	3%	1%
MONTSEGUR NEW PERSPECTIVES	4 804 096 €	2%	1%
ABCM GLOBAL ALLOCATION	55 342 037 €	21%	9%
GLOBAL ABSOLUE	14 922 781 €	6%	2%
GLOBAL CHALLENGE	16 146 283 €	6%	3%
GLOBAL HARMONIE	34 496 640 €	13%	5%
TOTAUX	243 094 978 €	91%	38%

- d. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Code des assurances.

N/A pour les SGP

- e. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.

Montségur Finance est signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable), réseau international d'investisseurs soutenu par les Nations Unies.

2. Dispositions applicables aux SGP de plus de 500 millions d'euros d'encours sous gestion

- a. Moyens internes déployés par l'entité
- i. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité.

Au sein de l'équipe de gestion de Montségur Finance, quatre personnes travaillent sur l'étude, la mise en place ainsi que le suivi des critères ESG, dont un alternant dédié à ces sujets, deux gérants, ainsi que le Directeur des investissements. Toutefois, l'équipe de gestion est sollicitée, sensibilisée et formée sur ces sujets, soit l'équivalent de 6 gérants, un analyste, un alternant, ainsi qu'un stagiaire.

Plusieurs outils sont également à disposition des équipes de gestion sur les sujets ESG, dont **MSCI ESG Research**, **ISS**, **Broadridge**, ou encore, **Quantalys** pour un budget représentant environ 0,02 % des encours de la gestion collective.

- ii. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Montségur Finance travaille constamment sur l'amélioration de son processus d'évaluation extra-financière. Dans ce cadre, les échanges avec des experts du domaine, la participation à des conférences ou encore la sensibilisation de toute l'équipe de gestion à la prise en compte des critères extra-financiers constituent des éléments clés du déploiement de la stratégie ESG de Montségur Finance. La mise en place d'outils internes, l'appui sur les analyses externes ainsi que la définition d'un processus de gestion rigoureux visant à conserver les « meilleurs élèves » en termes ESG a permis en ce sens d'ancrer au sein de la gestion la prise en compte et l'étude croissante des critères qualitatifs en complément des fondamentaux quantitatifs.

Suite à la prise en compte croissante de ces critères, la communication « ESG » de Montségur Finance prend de plus en plus d'ampleur. Les échanges sur les sujets extra-financiers avec les sociétés en portefeuilles se font de plus en plus

nombreux et nécessitent de la part de l'équipe de gestion une étude et une attention particulière sur ces points.

Montségur Finance a la volonté de former plus encore ses collaborateurs sur la prise en compte de ces aspects.

b. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

- i. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière, contrôle le cas échéant

ALAIN CROUZAT Président

Licencié en Sciences Economiques et membre de la SFAF. Il débute sa carrière en 1981 chez Meunier, Agent de Change, dont il devient Fondé de Pouvoir en 1985. En parallèle il devient administrateur et Directeur Général de Paris Victoire Option (MONEP). En 1990, il rejoint BATIF BANQUE pour prendre en charge les activités marchés actions et dérivés. En 1992, il s'associe à l'équipe de direction de Richelieu Finance et prend notamment en charge la gestion européenne. En 2004, il crée Montségur Finance et assure depuis lors la Présidence de la société.

FRANÇOIS CHAULET Directeur général

Diplômé d'un 3ème cycle de Finance à l'ISC Paris, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et économétrie à l'Université de Montpellier, diplômé et membre de la SFAF. Il intègre Richelieu Finance en 1996 comme analyste puis gérant avant de prendre en 1999 la Direction Générale pour les activités de marchés. Il est promu Secrétaire Général du groupe Richelieu Finance et contribue à son organisation et à son développement. Fin 2004, il participe à la création de Montségur Finance et assure depuis la Direction Générale.

LUDOVIC EYT-DESSUS Directeur général

Diplômé d'un 3ème cycle de Finance de Paris-Dauphine, il rejoint la Direction Financière d'Air Liquide en 1993. Il a en charge le financement des projets industriels en Europe de l'Est et Asie du Nord-est. Il a participé à la création des filiales en Pologne et en Hongrie. En 1999, il devient contrôleur financier chez ATT et prend entre autres en charge les projets industriels. En 2001, il prend la Direction Financière de Bourse Direct et devient Directeur Général de la société de gestion Bourse Direct Asset Management. Fin 2004, il participe à la création de Montségur Finance et assure depuis la Direction Générale.

⇒ Dispositif de supervision

L'équipe de gestion de Montségur Finance se rassemble dans le cadre d'un comité d'investissement hebdomadaire en présence des équipes dirigeantes ainsi que de l'équipe d'investissement. Sa fréquence peut être modifiée en fonction des événements de marchés, qu'ils soient d'ordres macro ou microéconomiques. Ces comités visent à revenir sur les échanges récemment menés entre les gérants et analystes, à confronter leurs opinions sur l'ensemble des sujets de marchés et à formaliser la stratégie et les décisions d'investissement de l'équipe.

C'est dans le cadre de ce comité que les cas d'investissement étudiés par les analystes et gérants sont présentés, discutés et validés ou non en tant que dossiers pouvant être intégrés en portefeuilles.

Ainsi, le comité supervise les possibles infractions par les sociétés détenues en portefeuilles d'un ou plusieurs des critères d'exclusion selon l'analyse utilisée par Montségur Finance, menant les entreprises concernées à ne pas pouvoir être conservées en portefeuille. Le gérant disposera d'un délai de 3 mois pour vendre sa position à compter de la date à laquelle l'exclusion a été repérée. Afin de conserver le titre, le gérant devra fournir une argumentation afin d'obtenir une dérogation qui sera actée en comité de gestion et validée par le RCCI.

De surcroît, tout titre présenté en comité venant à répondre à au moins un des critères d'exclusion définis par Montségur Finance ne pourra pas intégrer le portefeuille. Une entrée éventuelle en portefeuille se fondera sur une analyse de l'équipe d'investissement. Le gérant devra fournir une argumentation afin d'obtenir une dérogation qui sera actée en comité de gestion et validée par le RCCI.

- ii. Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossés de la politique de rémunération à des indicateurs de performance

La politique de rémunération de Montségur Finance n'intègre pas de mention spécifique sur l'adossés de cette politique à des indicateurs de performance en termes « ESG ».

iii. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité n'intègre pas de critères ESG.

c. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion

i. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Les équipes de gestion s'attachent à identifier des entreprises de qualité que Montségur Finance va accompagner comme actionnaire sur la durée et cela sur tout l'univers des entreprises éligibles au sein de l'activité de gestion collective. La stratégie d'engagement est appliquée dans ce cadre au sein de la gamme de fonds ci-dessous :

- **Montségur Croissance** : sélection de grandes valeurs européennes bénéficiant des meilleures perspectives de croissance des résultats
- **Montségur Dividendes** : sélection de valeurs européennes présentant les meilleures perspectives de soutenabilité du dividende
- **Montségur Patrimoine** : sélection d'actions offrant les perspectives de soutenabilité du dividende ou de croissance, européennes à hauteur de 30%. Le solde de l'actif est alloué en produits monétaires ou obligataires européens
- **Montségur New Perspectives** : fonds flexible, investi principalement en actions et obligations internationales dans le cadre d'une gestion active et discrétionnaire de son allocation d'actifs.
- **ABCM Global Allocation** : fonds de fonds de classification « Actions Internationales » pouvant détenir une part de son allocation en titres vifs.

ii. Présentation de la politique de vote

Montségur Finance a fondé son engagement actionnarial principalement sur deux piliers : le vote aux assemblées générales et les échanges que l'équipe de gestion peut entretenir avec les entreprises présentes en portefeuille.

Destiné à favoriser l'expansion des bonnes pratiques de gouvernance au sein des entreprises ainsi que la prise en considération des critères sociaux et environnementaux dans le cadre de leurs activités, le vote aux assemblées générales est le premier pilier d'engagement actionnarial de Montségur Finance. La politique de vote est appliquée dans le cadre de l'activité de gestion collective (actions) de Montségur Finance.

- L'équipe de gestion de Montségur Finance fait appel à ISS (Institutional Shareholder Services). Le périmètre d'analyse d'ISS couvre l'essentiel des sociétés figurant au sein des fonds communs de placement gérés par Montségur Finance. Montségur Finance s'appuie ainsi sur les analyses et recommandations d'ISS. Celles-ci intègrent les critères et impacts financiers et extra-financiers et vise à protéger les intérêts financiers des actionnaires minoritaires. L'équipe de gestion, en fonction de ses propres analyses, se réserve le droit de valider ou non ces recommandations.
- La mise en œuvre de la politique de vote de Montségur Finance s'appuiera sur les équipes dédiées de CIC Market Solutions ainsi que sur la plateforme « proxy voting » d'ISS. Cette plateforme est un système de gestion des votes par procuration permettant aux investisseurs de gérer, suivre et déclarer leurs choix / décisions / votes par le biais de bulletins de vote électroniques.

Par ailleurs, Montségur Finance encourage les entreprises à mettre en place les meilleures pratiques en matière d'engagement environnementaux, sociétaux, et de bonne gouvernance. Dans ce cadre, Montségur Finance entretient un dialogue dès que possible avec les équipes des entreprises dans lesquelles elle investit.

En premier lieu, Montségur Finance a la volonté de contacter les équipes des sociétés sujettes à des controverses « sévères » telles que définies dans sa politique de gestion de controverses. A travers ce dialogue, Montségur Finance s'attache à comprendre les dynamiques ESG appliquées et à analyser les réponses fournies ainsi que les mesures adoptées en conséquence des controverses constatées.

De surcroît, Montségur Finance souhaite profiter de ces échanges afin de promouvoir les meilleurs standards en matière de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociétale. C'est dans ce cadre que l'équipe de gestion a considéré opportun depuis le début de l'année 2022 d'évoquer auprès des entreprises le principe du « Green Dividend » ou « ESG Dividend ». Montségur Finance estime qu'il ferait sens de soumettre en Assemblée Générale une résolution relative à l'allocation d'une partie symbolique du dividende à des projets environnementaux. Les actionnaires auraient ainsi le choix entre autoriser la société à investir dans des projets bénéfiques pour la planète mais dont le retour sur investissement ne serait pas en phase avec les critères de rentabilité usuels, ou, demander le versement de l'intégralité

du dividende. L'idée a été soumise auprès de plusieurs sociétés qui ont par la suite fait part de leurs avis respectifs à ce sujet.

Ainsi, la politique d'engagement actionnarial de Montségur Finance, qu'elle passe par le vote ou le dialogue avec les équipes des sociétés concernées, s'inscrit dans une démarche de promotion des investissements responsables, sources de performance additionnelle sur le long terme.

- iii. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie

Au cours de l'année 2021, sur 83 assemblées générales par lesquelles Montségur Finance était concernée, la société de gestion a participé à 82 d'entre elles, soit un taux de participation de 98,8% pour 134 résolutions votées.

Le rapport de vote 2021 de Montségur Finance est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.montsegur.com/IMG/pdf/rapport%20sur%20l'exercice%20des%20droits%20de%20vote%202021.pdf>

Par ailleurs, l'équipe de gestion de Montségur a engagé de nombreux dialogues avec les entreprises dès le premier semestre de l'année 2022 dans le cadre de sa politique de gestion des controverses.

En date du 30 mai 2022, 25 sociétés ont fait l'objet d'un contact au sujet de controverses les concernant. Parmi les sociétés contactées, cinq d'entre elles ont fourni des argumentations amenant les équipes de Montségur Finance à réévaluer positivement le niveau de sévérité attribué à la controverse, tandis que d'autres n'ont pas fourni d'éléments pouvant remettre en cause la classification initiale attribuée à la controverse.

- iv. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux ESG

La politique de vote de Montségur Finance s'est jusqu'à maintenant principalement concentrée sur la volonté d'obtenir davantage de transparence en matière ESG de la part des entreprises. De nombreuses résolutions additionnelles ont fait l'objet de vote allant à l'encontre des recommandations des équipes dirigeantes, notamment lorsqu'elles étaient sujettes à des problématiques relatives à la diversité des organes de décision ainsi qu'à l'indépendance des membres les composant.

Le rapport de vote 2021 de Montségur Finance est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.montsegur.com/IMG/pdf/rapport%20sur%20l'exercice%20des%20droits%20de%20vote%202021.pdf>

- v. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

L'intégration de la politique d'exclusion de Montségur Finance à son processus d'investissement repose principalement sur la prise en compte et le suivi de sa liste de valeurs interdites. Cette liste de valeurs interdites est elle-même la résultante des exclusions normatives et sectorielles établies par Montségur Finance dans le cadre de sa politique d'exclusion.

Par ailleurs, Montségur Finance s'appuie sur son processus d'évaluation extra-financière interne afin d'identifier les sociétés les plus mal notées de son univers. Montségur Finance s'interdit d'investir dans les entreprises ayant une note inférieure au seuil fixé en interne par les équipes de gestion.

C'est dans ce cadre que Montségur Finance exclut de manière systématique les entreprises domiciliées dans un des pays des listes grise et noire du GAFI, ainsi que celles qui enfreignent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, identifiées notamment à travers la politique de gestion des controverses mise en place par Montségur Finance.

Par ailleurs, les exclusions sectorielles viennent compléter ce premier volet. Les armes controversées, les sociétés réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires annuel dans l'extraction, l'utilisation ou la vente de charbon thermique, les sociétés produisant du tabac, les sociétés dont l'activité est liée aux divertissements pour adultes, ainsi que les sociétés réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires annuels dans des activités liées aux jeux d'argent constituent le second volet d'exclusion.

3. Dispositions applicables aux SGP et aux fonds / mandats de plus de 500 millions d'€ d'encours sous gestion

a. Référence aux standards internationaux

- i. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050.

Voir 3. a. ii.

- ii. Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone

Montségur Finance n'a pas défini d'objectif quantitatif qui lui est propre quant à son alignement à l'Accord de Paris.

Toutefois, au sein de son modèle d'évaluation extra-financière interne, Montségur Finance intègre l'alignement à l'Accord de Paris comme critère primordial. En effet, plus de 13% de la note attribuée à la société au sein du pilier Environnement est représenté par l'alignement des sociétés à l'Accord de Paris.

Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont ainsi primordiaux, d'autant plus que ce critère intervient dans la notation interne utilisée par Montségur Finance qui représente un facteur d'exclusion en deçà d'un certain seuil défini par les équipes de gestion.

Montségur Finance attache également une importance à ce critère lors de ses votes aux assemblées générales et tient à ce que les sociétés échangent plus amplement sur leur positionnement quant aux sujets relatifs au réchauffement climatique.

Montségur Finance a mis en place sa propre grille de notation extra-financière. L'objectif de la grille de notation est de pouvoir noter et analyser les facteurs ESG pouvant influencer la valeur d'une société selon des critères jugés primordiaux par l'équipe de gestion. Ces éléments peuvent dès lors constituer un frein à l'investissement, malgré des perspectives financières attractives. En effet, toute société ayant une note inférieure au seuil fixé par les équipes de gestion sera exclue. Les points attribués aux différents critères retenus sont déterminés en fonction des données disponibles sur MSCI. La transparence des entreprises étant valorisée, un manque d'information entraînera une pénalisation.

Afin d'appliquer son processus de notation extra-financière et, de manière plus générale, d'intégrer les critères ESG au sein de sa gestion, Montségur Finance utilise les données reportées par les entreprises depuis les sites internet ou les différents rapports mis à disposition (RSE, rapports annuels, etc.) ainsi que les données fournies par les équipes analystes de MSCI ESG Research.

Les critères jugés primordiaux ont été sélectionnés par le biais d'une étude de données sur les plans environnementaux, sociaux, et de gouvernance, réalisée par l'ensemble de l'équipe de gestion permettant de compléter certains critères de la liste des PAI (Principal Adverse Impact data) considérés comme base de l'analyse. Cette sélection a par la suite été restreinte selon des contraintes de couverture d'analyse extra-financière fixées par l'équipe de gestion afin de ne pas altérer de manière significative la notation de la majorité des entreprises par manque de données. Afin de valider la pertinence de l'utilisation d'un critère, Montségur Finance a réalisé des tests de couverture sur l'univers d'investissement que constitue le STOXX 600. L'équipe de gestion a considéré qu'un critère devait être renseigné par au moins 75% des entreprises du STOXX 600 afin d'être conservé dans la liste finale.

La liste finale de critères retenus en intègre ainsi 15 liés à des problématiques environnementales, 15 relatifs aux aspects sociaux, ainsi que 9 soulevant de problématiques relatives à la gouvernance. Montségur Finance pénalisera le manque de transparence sur un critère majoritairement publié par les entreprises du STOXX 600 en attribuant une note nulle sur la ligne concernée. A la suite d'une étude menée sur la répartition des résultats obtenus pour les critères retenus, des seuils ont été définis pour l'attribution des notes sur chacun des critères. Certains critères faisant ressortir une distribution de données plus large que d'autres, les amplitudes ont été prises en compte.

Ci-dessous la grille d'évaluation extra-financière utilisée par Montségur Finance au 31/05/2022, comprenant tous les critères extra-financiers considérés :

1 - Environnement		Pondération
Les initiatives de réduction des émissions carbone sont alignées avec les accords de paris	Accord de Paris et engagement 2°C	4
La moyenne sur 3 ans de la consommation d'énergie (USD/million sales)	Empreinte carbone	5
L'entreprise opère au sein de / proche de zones sensibles d'un point de vue de la biodiversité et est sujette à des controverses	Biodiversité	1
Emissions carbone Scope 1 en relatif au CA		1
Emissions carbone Scope 2 en relatif au CA		1
Emissions carbone Scope 3 en relatif au CA		1
Emissions carbone totales (Scope 1 +2+3) en relatif au CA	GES	1
Intensité de GES (t/EUR million EVIC)		5
Tendance sur 3 ans de l'intensité carbone (MWh/USD million sales)		2
Part de la consommation d'électricité NON renouvelable		2
Exposition active au secteur des combustibles fossiles		1
Performance sur l'eau en relatif au secteur	Ressources et énergies	2
Performance sur les émissions toxiques en relatif au secteur		2
Existence d'initiatives de réduction d'émissions carbone		1
Part maximale des revenus alignée à la Taxonomie	Engagement	1
2 - Social		Pondération
Part du CA représentant des salariés		2
Existence d'un programme de formation au leadership des employés		2
Taux d'incident enregistrable	Climat interne / santé - sécurité	3
Turnover annuel		1
Alignement à l'ODD N°5 : "Réaliser l'égalité des sexes"		3
Part des cadres dirigeants qui sont des femmes		4
Politique en matière d'anti-discrimination ou diversité	Politiques internes	0,5
Existence d'une politique en matière de droits humains		1
Ratio de salaire entre le CEO et les employés		1,5
Controverses sévères ou très sévères liées à la supply chain		2
Controverses sévères ou très sévères liées aux affaires éthiques ou anti-corruption	Supply chain	2
Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		2
Processus et mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Conformité	3
3 - Gouvernance		Pondération
Est-ce que le nombre d'actions du CEO a baissé de plus de 10% d'une année à l'autre	Actionnariat	2
Existence de poison pill		3
Rémunération liée à des critères de durabilité	Rémunération	4
Board majoritairement indépendant		3
Dualité CEO/président du CA		2
Ratio femmes/hommes au CA	Conseil d'administration	3
Est-ce que tous les membres du CA ont assisté à plus de 75% des réunions		2
Drapeau MSCI sur les controverses	Controverses	3
Indépendance du comité de rémunération	Comité de rémunération	2

- iii. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence "transition climatique" et "Accord de Paris" de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

N/A pour Montségur Finance.

- iv. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères ESG utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement

Afin d'intégrer l'analyse extra-financière au sein de sa stratégie d'investissement, et plus précisément au sein de son processus de sélection de valeurs, Montségur Finance utilise sa grille de notation interne afin d'évaluer toutes les sociétés de son univers d'investissement selon une liste de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et d'en suivre les évolutions.

Montségur Finance considère qu'un risque financier et réputationnel pèse sur les sociétés faisant l'objet d'une mauvaise notation selon la méthodologie interne appliquée. Ainsi, afin de se prévaloir de ces risques, Montségur Finance utilise son processus interne de notation extra-financière pour exclure les sociétés les plus mal notées de son univers selon

des seuils fixés par l'équipe de gestion.

Par ailleurs, le suivi dans le temps des critères utilisés au sein de la grille d'évaluation permet aux équipes de gestion d'identifier les différents axes d'amélioration des indicateurs, et de s'assurer en ce sens que les entreprises détenues en portefeuille fassent preuve d'une volonté d'amélioration selon ces axes extra-financiers.

- v. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non conventionnels

Voir 3. a. ii.

- vi. Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus

Voir 3. a. viii.

- vii. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus

Les équipes de gestion de Montségur Finance procèdent de manière hebdomadaire à un suivi des notations de toutes les sociétés détenues en portefeuille ainsi que de l'univers d'investissement, cela à travers la mise à jour des données fournies par MSCI ESG Research retenues dans la grille d'évaluation extra-financière. Montségur Finance surveille ainsi l'évolution des notes attribuées à chacune des sociétés détenues ainsi que des résultats qui leur sont propres. Montségur Finance est dans ce cadre en mesure de surveiller toute potentielle évolution positive ou négative des critères, et de déterminer ainsi si de nouvelles exclusions surviennent selon le seuil d'exclusion défini par Montségur Finance.

Ce bilan détaillé concerne tous les fonds actions de la gamme de Montségur Finance et se réfère aux mises à jour des données fournies par MSCI ESG Research.

- b. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.
 - i. Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992
 -
 - ii. Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Voir 3. b. iii.

- iii. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité

Au sein de la grille d'évaluation extra-financière de Montségur Finance, un critère tient compte de l'impact des sociétés sur la biodiversité et rend compte de toutes les controverses survenant à ce sujet.

Le suivi de ce critère permet à l'équipe de gestion d'identifier toute controverse relative à la biodiversité et ainsi la traiter si nécessaire dans le cadre de la politique de gestion des controverses.